



# Hiver 2021 Maison Vaudagne

## Centre Aéré

Pour les enfants de 4 ans à 10 ans

Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021

### Horaires :

08h00 à 09h00	Accueil des enfants
09h00 à 17h30	Déroulement des activités
17h30 à 18h00	Retour des enfants

## Semaine « Découverte »

Pour les préadolescents de 9 à 12 ans

Du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021

### Horaires :

08h00 à 9h00	Accueil des jeunes
09h00 à 17h30	Déroulement des activités
17h30 à 18h00	Retour des jeunes

## Tarif par Semaine

Centre Aéré & Semaine « Découverte »

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-
de 30'001 à 42'000.-	60.-	110.-	150.-
de 42'001 à 54'000.-	75.-	140.-	195.-
de 54'001 à 66'000.-	90.-	170.-	225.-
de 66'001 à 84'000.-	105.-	200.-	270.-
de 84'001 à 102'000.-	130.-	250.-	360.-
de 102'001 à 138'000.-	175.-	340.-	495.-
de 138'001 à 174'000.-	215.-	420.-	615.-
de 174'001 à 210'000.-	250.-	490.-	720.-
Plus de 210'001.-	270.-	530.-	780.-

# Inscriptions

Dès le lundi 11 janvier 2021 à 8h sur:

[www.maisonvaudagne.ch](http://www.maisonvaudagne.ch)

Possibilités d'inscription tous les jours  
de 14h à 17h45h au 022/719 08 00

## Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles domiciliées ou travaillant à Meyrin.

Les enfants de 9 ans à 10 ans révolus peuvent être inscrits soit au Centre Aéré soit aux Semaines "Découvertes".

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyés à partir du 18 janvier 2021.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

## Tarif et Paiement

Le paiement des semaines réservées doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

**En cas de difficultés financières**, un paiement en plusieurs fois est toujours possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2020 du Revenu Déterminant Unifié (RDU\*).

Le paiement s'effectue par BVR. Tout paiement au prorata est exclu.

\*Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU)** ou sur le site <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

## Annulation

**Toute annulation** doit parvenir par écrit (mail) au secrétariat maximum 10 jours ouvrables avant le début de chaque semaine réservée. Sinon le prix de la semaine est dû.

**Remboursement** en cas de maladie ou accident et uniquement sur présentation d'un certificat médical.